MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION DE LA PEDAGOGIE ET DE LA FORMATION CONTINUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

UNION – DISCIPLINE - TRAVAIL

MODULES DE FORMATION DES EDUCATEURS DES ETABLISEMENTS SECONDAIRES PRIVES : EDITION 2018

LES FORMATEURS

N°	NOMS ET PRENOMS	EMPLOI	CONTACTS
1	CAMARA TCHEPKON Epse ZOGBO	INSPECTEUR D'EDUCATION	07 67 45 85
2	SEA DENIS	INSPECTEUR D'EDUCATION	48 69 03 89
3	AKISSI AKOSSI PIERRE	INSPECTEUR D'EDUCATION	08 12 44 01 / 73 20 25 51
4	BALLOU CASIMIR DJIRAGBOU	INSPECTEUR D'EDUCATION	49 74 14 75 / 03 22 33 75
5	KOUMAN KOUAMENAN ADANNY THEODORE	INSPECTEUR D'EDUCATION	07 37 84 39 / 01 10 76 26

FORMATION DES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PRIVES DE COTE D'IVOIRE

CYCLE DES EDUCATEURS

EDITION 2018 MENET-FP / DPFC / DEEP

Liste nominative des Formateurs et Etablissements d'origine

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Qualité	Etablissements d'origine et Contacts
1	CAMARA TCHEPKON Epse ZOGBO	INSPECTEUR D'EDUCATION	Lycée Classique d'Abidjan 08BP39Abidjan Tel : 22 44 35 17
2	SEA DENIS	INSPECTEUR D'EDUCATION	Lycée Municipal d'Abobo
3	AKISSI AKOSSI PIERRE	INSPECTEUR D'EDUCATION	Lycée Moderne I Abobo Email : lyceemoderne1abobo@drenabidjan4.net Lyceemoderne1.abobo@yahoo.fr
4	BALLOU CASIMIR DJIRAGBOU	INSPECTEUR D'EDUCATION	Lycée moderne2 Bassam
5	KOUMAN KOUAMENAN ADANNY THEODORE	INSPECTEUR D'EDUCATION	Lycée Municipal 2 de Koumassi

AVANT PROPOS

Ce guide pédagogique, dans sa version révisée et améliorée a été conçu par une équipe de six Inspecteurs ayant pour spécialité les Sciences de l'Education. Ils sont tous issus de l'ENS d'Abidjan.

Ce support des cours pratiques comporte quatre modules :

1. Le premier module met en évidence les généralités sur le métier d'Educateur.
2. Le module 2 aborde le suivi psycho-social de l'adolescent en situation d'apprentissage.
3. Le troisième module invite les auditeurs (apprenants) à connaitre les principes de l'administration et la déontologie du métier d'Educateur.
4. Enfin, le quatrième module touche les activités de résolution de problèmes liés à la gestion de la classe en liberté : classe dont le professeur est absent ou largement en retard.

Postscriptum

Conformément à la note circulaire MENET-FP / DEEP/ du 20 novembre 2015 relative aux conditions d'obtention des autorisations : d'Instituteurs – Professeurs – Educateurs – Directeurs de Etudes.

Pour l'obtention de l'autorisation d'exercer la fonction d'Educateur sont Exigés les Diplômes suivants :

- CAP d'Instituteur
- BAC
- DEUG 2
- BTS
- LICENCE ou tous autres diplômes équivalents

En plus de ces Diplômes, l'auditeur titulaire de l'attestation issue du séminaire de formation initié par le MENET-FP/DPFC/DEEP/ est beaucoup demandé sur le marché du travail.

Merci

DOMINUS VOSBISCUM

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

A. Présentation des Formateurs
B. Présentation des Auditeurs (Educateurs stagiaires)
C. PRETEST
D. FORMATION
E. ETUDE DE CAS
F. POST TEST
G. EVALUATION

A. PRESENTATION DES AUDITEURS

Les formateurs demandent aux auditeurs Educateurs, les diplômes obtenus et les diverses formations reçues antérieurement. Ces informations permettront de vérifier leurs niveaux scolaires, universitaires et leurs qualifications professionnelles.

Les formateurs pourront ainsi adapter leurs cours et revoir leur niveau de langue.

B. PRETEST

Il permet aux formateurs de vérifier par des interrogations écrites ou orales le niveau de connaissance en Management et en Science de l'Education des auditeurs Educateurs.

C. FORMATION

Elle se fera sous la supervision de le DPFC du MENET-FP en modules qui porteront sur les connaissances essentielles pour exercer la fonction d'Educateur. A la fin de chaque module, les apprenants sont appelés à poser des questions de compréhension aux formateurs.

D. ETUDE DE CAS

La fonction d'Educateur met en œuvre les cours de psychologie de l'enfant et de l'adolescent, de psycho-sociologie de l'éducation, les cours de pédagogie générale, de sociologie de l'Education et des cours de psychopédagogie.

L'orientation scolaire et professionnelle et le suivi évaluation sont des besoins en formation du métier de l'Educateur.

En administration, il doit avoir des connaissances en droit administratif et quelques notions en droit civil et pénal pour mieux accomplir sa mission d'agent d'administration scolaire.

Ces TD (Travaux Dirigés) consisteront à traiter en groupe des cas pratiques vécus dans les lycées et collèges et d'autres proposés par les auditeurs.

E. POSTEST

A la fin de la formation, le formateur vérifie par des interrogations écrites ou orales, le niveau d'acquisition des connaissances dispensées aux auditeurs Educateurs.

Les cours de renforcement des capacités des Educateurs et auditeurs Educateurs édition 2018 MENET-FP/DPFC/DEEP vont s'articuler autour de quatre thèmes.

F. EVALUATION

Elle consistera à demander aux auditeurs, leur impression générale, leurs attentes, comment ont-ils trouvé le contenu de la formation et l'organisation de l'atelier.

Les auditeurs exprimeront aussi leur besoin en formation et feront des suggestions pour améliorer l'atelier de 2019.

MODULE 1 : GENERALITES SUR LE METIER D'EDUCATEUR

CHAPITRE 1 : CONNAISSANCE DE L'ADOLESCENT

I. CONNAISSANCE DE L'ADOLESCENT

A. LA NOTION DE L'ADOLESCENCE :

a- Définition :

L'adolescence est une période de développement intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte.

b- Les limites chronologiques : pour nous les Educateurs, et pour certains psychologues, l'adolescence couvre la période de 11 ans à 21 ans inclus.

c- Les conceptions de l'adolescence :

- Selon Freud, la personnalité et le développement psychologique sont sous le contrôle de l'énergie libidinale. Cf. la théorie psycho dynamique du développement encore appelée théorie des profondeurs.
- Chez Eric Erickson, les conditions de la croissance sont la résultante des transformations biologiques opérant chez l'adolescent des remises en questionprofondes. C'est la théorie de la crise identitaire par les conflits.
- Chez Jean Piaget, l'adolescence coïncide avec l'apparition de l'intelligence formelle. Ici, l'adolescent dispose d'un grand pouvoir d'abstraction et de conceptualisation qui lui permettent de discuter avec les grands.

d- Les grands thèmes de l'adolescence :

- Adolescence et sexualité
- Adolescence et autorité
- Adolescence et autonomie

B. ADOLESCENCE COMME PERIODE DE CHANGEMENT

a- Les transformations au niveau biologique

- Le pré puberté
- La puberté
- La phase génitale
- La phase de stabilité ou maturité pubère

b- Les transformations au niveau psychologique

Dans les études de Jean Piaget, la puberté s'accompagne d'évolution psychologique au plan affectif et intellectuel.

c- Au plan social

Les transformations biologiques opèrent dans l'adolescent des remises en question profonde. Sa personnalité en est ébranlée. A la recherche de lui-même et de son autonomie, c'est en s'opposant qu'il arrive à prendre conscience de ses possibilités et de ses limites. Il se heurtera aux institutions Etatiques et aux institutions traditionnelles en place (la Famille, les règles de la société traditionnelle) qui ont tendance à le maintenir dans une situation d'infériorité.

CONCLUSION

L'adolescence est donc un passage obligé pour accéder à une vie adulte équilibrée.

II. LES PRATIQUES EDUCATIVES

PRATIQUES EDUCATIVES	CARACTERISTIQUES PARENTALES	INCIDENCES SUR LES ADOLESCENTS
Faible Laisser - Faire ou Permissive	• Ne font pas de limites • Tolèrent des écarts de conduite • Beaucoup de liberté • Ne s'opposent pas • Confondent fermeté et oppression • Explique sans agir	• Insolence • Manque de respect • L'enfant se sentira mal dans sa peau, impulsif, agressif • Inadaptation psychologique et sociale
Autoritaire ou Rigide	• Décident pour leurs enfants • Répriment tout le temps leurs émotions • Ne cessent de les critiquer • Agissent sans expliquer • Exigences démesurées	• Frustrations • L'enfant pense qu'il n'est pas important • Enfant peureux avec une faible estime de vie • Enfant très anxieux ne sachant ce qu'il a le droit de faire • Inadaptation psychologique et sociale
Souple ou Démocratique	• Attitude ferme et flexible qui fait appel à la compréhension et à la rigueur • Accordent une marge de liberté sous le contrôle et la surveillance des parents • Encourage l'échange verbal	• Equilibre émotionnel • L'enfant donne son point de vue • L'enfant devient vite mature

Conclusion :

Nous demandons à nos apprenants, de célébrer c'est-à-dire d'opter pour les pratiques éducatives souples dans leurs Lycées et Collèges par ce que dans ce type d'éducation, l'adolescent donne de bons résultats et devient vite mature.

III. CADRE HISTORIQUE ET REGLEMENTAIRE DU METIER D'EDUCATEUR

A. CADRE HISTORIQUE

a- La fonction de surveillant et de surveillant général avant 1972

Les surveillants étaient d'abord recrutés par les militaires reformés au temps colonial puis parmi les agents de l'administration générale et enfin parmi les instituteurs issus de l'école primaire supérieure de Bingerville, des Cours Normaux et des Ecoles Normales d'Instituteurs.

Ce Personnel d'Encadrement et d'Education n'avait pas une formation poussée en sciences pédagogiques. Ils pratiquaient une éducation rigide liée à la pédagogie traditionnelle d'alors.

b- L'emploi d'Educateur et l'emploi de Conseiller d'éducation après 1972

- L'Ecole Normale des Educateurs crée en 1976 à l'INJS d'Abidjan et depuis 1983, la formation des éducateurs est confiée à l'Ecole Nationale Supérieure d'Abidjan.
- Depuis 1983, les Conseillers d'Education et plus tard les Inspecteurs d'Education, formés en administration, en législation et en réglementation scolaire, en Management de l'Education/Formation et en Science de l'Education.
- Ils sont également initiés à l'administration numérique : cours d'informatique, gestion numérique des données.

B. LE CADRE REGLEMENTAIRE

a- Le décret de 1972

Le décret n°72-256 du 13 avril 1972 portant statut particulier des corps des personnels d'Education des Etablissement de l'Enseignement du second degré et assimilé.

C'est ce décret qui mentionne pour la première fois la notion de Vie Scolaire et indique que les personnels d'Education ont en charge dans les Etablissements d'Enseignement secondaire, l'encadrement des élèves, la discipline et la mise en œuvre des activités socio-éducatives.

b- La circulaire de Madame la Ministre de l'Education Nationale

La circulaire n° 0840/MEN/DESAC du 04 aout 2011 portant sur la mission des Inspecteurs d' Education et la circulaire n°0840 bis /MEN/DESAC du 04 aout 2011 sur la mission des Educateurs qui s'articule en cinq (05) activités majeurs :

- Le suivi Psycho social
- L'animation socio-éducative
- L'encadrement des apprenants
- L'appui à l'encadrement pédagogique
- La gestion de la scolarité

c- Les fonctions d'Educateur

Ici, nous commentons en détail le contenu des deux circulaires sus-cités relatives aux activités induisant les cinq fonctions de l'Educateur :

- La fonction éducative

- La fonction d'animation
- La fonction d'encadrement
- La fonction pédagogique
- La fonction administrative.

NB : voir chronogramme adapté à la matrice d'action à titre indicatif. Exemple du Lycée Classique d'Abidjan, classé Ecole d'Excellence

MODULE 2 : LE SUIVI PSYCHOSOCIAL DE L'ADOLESCENT

CHAPITRE 1 : LE SUIVI PSYCHOSOCIAL DE L'ADOLESCENT EN SITUATION D'APPRENTISSAGE

A. LE SUIVI INDIVIDUALISE

Le suivi individualisé est lié aux facteurs endogènes, c'est-à-dire lié à l'individu : ce suivi se décline comme suit :

- L'observation
- L'écoute de l'enfant
- L'entretien avec l'adolescent
- Le suivi de l'adolescent inadapté
- Le suivi de la fréquentation scolaire
- Le suivi des performances scolaires

B. LE SUIVI SOCIAL

Domaine des facteurs exogènes (le milieu), on a :

- Le suivi du groupe classe
- Le suivi de la bande d'adolescent
- Le suivi familial
- Les CVC (Compétences de Vie Courante) : dans les CVC, on peut citer la politesse, la courtoisie, la propreté, le respect, le civisme, la ponctualité, l'assiduité, l'obéissance, l'habillement, etcaetera.
- La protection de l'adolescent :

  1er cas : Comment lutter contre l'évolution des grossesses précoces en milieu scolaire ?

  *Définition des concepts

  *Evolution : le mot évolution vient du latin EVOLUTIO, ONIS, signifie transformation graduelle et continue, progression.

  *Grossesse : le mot grossesse signifie augmentation du volume de ventre liée à la fécondation et à l'accouchement.

  *Précoce vient du latin PRAECOX, PRAECOCIS, se dit de quelque chose qui survient plus tôt que prévu. Selon le dictionnaire PETIT ROBERT, est précoce ce qui est mure avant le temps normal ; est précoce, toujours selon PETIT ROBERT, tout ce qui se développe plus tôt que d'habitude.

TD n°1 :

1. Exposé sur les grossesses précoces en milieu scolaire.
2. Définition des concepts
3. Les causes des grossesses précoces
4. Les conséquences des grossesses précoces
    - 4-1. Au plan psychosocial
    - 4-2. Au plan médical
    - 4-3. Au plan culturel
    - 4-4. Au plan scolaire
    - 4-5. Au plan Etatique
5. Actions de l'Educateur

Les autres cas de protection de l'adolescent seront traités en TD sous forme d'exposé des apprenants. Ce sont :

- Les cas de drogue en milieu scolaire
- L'alcoolisme en milieu scolaire
- Le tabagisme en milieu scolaire
- L'entreprenariat en milieu scolaire
- L'environnement en milieu scolaire
- La tricherie en milieu scolaire

CHAPITRE 2 : LES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES

Ce sont les activités qui concourent à l'intégration des adolescents dans le milieu scolaire et leur socialisation.

- L'animation socio-éducative : ci-dessous dans le cadre de la vie scolaire les sept clubs minima préconisés par l'Inspection Générale du Ministère et par la Direction de la vie scolaire
    - Le club sport
    - Club santé
    - Club VIH-Sida
    - Club Environnement
    - Club des messagers de la paix
    - Club zéro grossesse
    - Club littéraire
    - Club cuisine

MODULE 3 : PRINCIPES DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE DEONTOLOGIE

CHAPITRE 1 : LES CARACTERISTIQUES DE L'ADMINISTRATION

- Le principe hiérarchico-fonctionnel
- Le principe de l'unicité de commandement
- La traçabilité
- La confidentialité
- La courtoisie
- Le devoir de réserve
- La ponctualité et l'assiduité
- L'humilité
- Le courage
- La justice
- L'équité

CHAPITRE 2 : LA HIERARCHIE DES NORMES JURIDIQUES

- La constitution
- La loi
- Les actes réglementaires, c'est-à-dire les décrets, les arrêtés, les décisions, la circulaire et les notes de service.

CHAPITRE 3 : LES GRANDS PRINCIPES DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

A- Définition de l'Administration scolaire :

L'administration scolaire est une discipline qui couvre à la fois, la réglementation scolaire, la législation et les dimensions managériales axées sur les résultats.

La législation couvre essentiellement les aspects juridiques de l'administration.

Quelques principes s'inspirent de l'histoire de l'Educationet également des déclarations de droit. Nous retiendrons trois(03) grands principes.

- Le principe de l'égalité entre les hommes
- Le principe de la neutralité de l'Ecole
- Le principe de la gratuité de l'Ecole

a- **Du Principe de l'égalité entre les élèves** : Ce Principe prend sa source dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dans la déclaration Africaine des droits de l'homme de 1954 ; on peut aussi citer le préambule de la constitution ivoirienne comme source de l'égalité entre les hommes. Selon ce principe, tous les élèves sont égaux devant la Loi et devant l'Ecole.

b- **Du Principe de la neutralité de l'Ecole**, c'est le Principe de la neutralité de l'Etat, des Services Publics : ce qui entraine la neutralité Religieuse et la neutralité politique.

c- **Du principe de la gratuité de l'Ecole** : l'Ecole est démocratique, l'Etat permet à chaque citoyen de s'insérer dans la société ; il donne donc à chaque citoyen à travers cette Institution qu'est l'Ecole, la chance à tout un chacun de réussir sociétalement.

CHAPITRE 4 : DEONTOLOGIE DU METIER DE L'EDUCATEUR

I- Les pratiques interdites aux Educateurs

- Le harcèlement sexuel
- Le détournement des mineurs
- L'abus d'autorité
- L'utilisation de la violence sur toutes ses formes
- L'absentéisme
- La corruption
- L'utilisation de l'alcool et de stupéfiant
- L'escroquerie
- La malhonnêteté
- L'orgueil et les suffisances
- Le faux et usage de faux
- L'impolitesse et l'insolence envers les plus petits et les grands.

II- Les Pratiques recommandées aux Educateurs

- La courtoisie envers les élèves
- La courtoisie envers les acteurs de l'Ecole
- La courtoisie envers les usagers de l'Ecole (Parents d'élèves et autres)
- Garder la confidentialité des entretiens avec les apprenants
- Connaître parfaitement le règlement intérieur de l'Ecole et le diffuser
- L'Educateur doit être un modèle de propreté et d'habillement
- L'Educateur doit être un modèle d'honnêteté intellectuelle et morale
- L'Educateur doit être assidu et ponctuel
- L'Educateur doit avoir l'esprit à la tâche (abnégation au travail)
- L'Educateur doit rassurer non seulement les élèves mais les partenaires socio professionnels et les parents d'élèves.

MODULE 4 : GESTION DE LA CLASSE EN LIBERTE

CHAPITRE 1 : GESTION DE LA CLASSE DONT LE PROFESSEUR EST ABSENT OU LARGEMENT EN RETARD

Situation 1 : Le professeur est largement en retard : retard de plus de 15 minutes.

Situation 2 : Le professeur de la Classe est absent et le collaborateur du Directeur des études(l'Educateur) n'est pas informé.

Situation 3 : Causerie débat sur les situations 1 et 2.

SUGGESTION DE THEMES

1. L'interdiction de sevices corporels et des autres formes de violence dans les pratiques éducatives
2. La sécurité de l'élève piéton usager de la route
3. La sécurité des élèves passagers de barques de passage
4. L'alocoolisme, la toxicomanie et le tabagisme
5. Le harcèlement sexuel
6. Les grosses précoces
7. L'hygiène corporelle, l'hygiène alimentaire, l'hygiène du milieu
8. La violence en milieu scolaire
9. Le bon voisinage
10. Le savoir-vivre ensemble (l'acceptation des différences, l'abandon des pratiques à problèmes
11. Le respect des règles de vie en société
12. La discipline du débat
13. La lutte contre la susceptibilité d'auteur
14. Les réalités de la démocratie (campagne électorale et biais, principe majoritaire et respect des cultures des peuples)
15. Les valeurs EDHC
16. La création d'entreprise
17. L'éducation financière

CHAPITRE 2 : TRAVAUX DIRIGES (TD) SUR LES CAS FOURNIS PAR LES FORMATEURS ET LES AUDITEURS

1. Famille mononucléaire et réussite sociale.
2. Famille néoformée, c'est-à-dire famille recomposée et grossesses précoces en milieu scolaire.
3. Carence affective, carence d'autorité et grossesses précoces dans les Lycées et Collèges.
4. Zéro grossesse en milieu scolaire et Ecole de qualité.
5. L'accueil au portail et efficacité du personnel d'Education.
6. Un Professeur refuse l'accès aux cours d'un groupe d'élèves sans informer le D.E et l'Educateur de niveau.
7. Une élève se confie après le premier trimestre à son Educatrice : « je n'ai pas de bonnes notes, je veux arrêter de suivre les cours. »
8. Une élève vous confie : « mon Père refuse que je poursuive les études, il veut me marier a Youssouf Koné pendent ma dix-septième année.
9. Un Professeur vous rapporte qu'une élève dort souvent en classe, ne suit pas les cours et rêve.
10. Ecole de qualité et infrastructure scolaire.
11. L'Educateur prend l'élève au collet, il veut se battre ; il soutient que l'adolescent lui à manquer de respect.
12. Un élève pique une crise et s'évanouie dans la cour de l'école.
13. Un élève est absent depuis 48 heures de la classe.
14. Vous convoquez le père et la mère d'un élève qui a commis une faute grave. Les parents refusent de se présenter à vous, ils préfèrent se faire représenter par leur boy/servante.

Autres cas pratiques :

1er texte : Yapo Kousso Joséphine, âgée de 16 ans ne dort pratiquement plus à la maison. Son père Yapi Yapo et sa mère Ayékouè Sopie la voient quatre jours dans la semaine. Pourtant, Anin Kousso Joséphine est dans un cycle d'orientation (en classe de troisième plus précisément).

Au premier trimestre, elle a obtenu une moyenne de 8,50/20 et elle totalise 20 heures d'absence dont dix heures justifiées. Sa famille incapable de maitriser le nouveau comportement de Kousso, décide de rencontrer l'administration du Lycée Alassane Ouattara d'Anyama afin que les autorités de cette école puissent les aider à canalyser le comportement de leur fille.

Les Consignes :

1. donner un titre à ce texte.
2. Citer les différentes réactions des membres de l'administration pour aider l'élève en question à maximiser son rendement scolaire et développer qualitativement son comportement.
3. La mission de l'Educateur